

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PÉVELÉ CAREIMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Délibération CC\_2018\_127

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### COMMISSION N°2

#### EXERCICE DU POUVOIR CONCEDANT EN MATIERE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

#### *Modification du périmètre de la FEAL*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 4

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

**Présents :** M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard

ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M.

Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel

PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS,

M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT

M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,

Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,

M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE

M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET

Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

#### **Absents :**

M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT

M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON

M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 juin 2018

Délibération CC\_2018\_127

COMMISSION N°4

**EXERCICE DU POUVOIR CONCEDANT EN MATIERE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ELECTRICITE**

***Modifications statutaires de la FEAL***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la compétence « Exercice du pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité.

Considérant que la délibération du 4 avril 2018, la Fédération d'Electricité de l'arrondissement de LILLE (FEAL) a validé le retrait de la Métropole européenne de LILLE (MEL),

Vu le décret n°55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,

Vu les articles L5711-1 et L5212 du code général des collectivités,

Vu les statuts de la Fédération d'électricité de l'arrondissement de LILLE (FEAL) en date du 23 juin 2016

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 43 votants)**

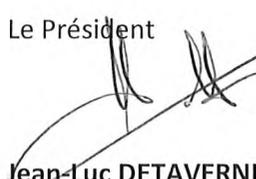
- De prendre acte du changement du périmètre de la FEAL suite à la demande de retrait de la Métropole Européenne de LILLE (MEL)
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

  
**Jean-Luc DETAVERNIER**

